

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand  
Conseil

N° de tiré à part : 19-POS-163

Déposé le : 21.05.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

**ECR ? Même plus peur !**

## Texte déposé

Dans sa réponse à l'interpellation « Qui a peur des ECR ? » (18\_INT\_170, novembre 2018)<sup>1</sup>, le Conseil d'Etat rappelle les objectifs<sup>2</sup> poursuivis et considère que les ECR « *constituent des balises ponctuelles qui peuvent aider les différents acteurs concernés à faire le point à quelques moments clés du parcours d'apprentissage de l'élève* ». Il est aussi rappelé que « des statistiques cantonales » sont établies, et mises à disposition de chaque direction d'établissement annuellement. Or d'une part, on comprend que des « clés d'analyse » sont « en cours de préparation » pour pouvoir tirer profit de cette masse d'informations, ce qui est un peu surprenant 8 ans après son élaboration (juin 2011). D'autre part, il n'est rien dit de ce que le département et les différents niveaux de la hiérarchie scolaire font de ces statistiques. Enfin, en termes d'évaluation des

1

[http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/R/%C3%A9ponse%20du%20CE/2018/08/658556\\_18\\_INT\\_170\\_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE\\_20181108\\_1398804.pdf](http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/R/%C3%A9ponse%20du%20CE/2018/08/658556_18_INT_170_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE_20181108_1398804.pdf)

<sup>2</sup> Les buts des ECR définis dans la LEO et dans le cadre général de l'évaluation (CGE) sont rappelés dans la réponse à l'interpellation « 18\_INT\_170 » :

- harmoniser les exigences de l'enseignement dans le canton en vue d'assurer une égalité de traitement entre les élèves ;
- contribuer à la qualité du système scolaire ;
- mettre à la disposition des enseignants des repères extérieurs à la classe permettant de situer la progression des élèves selon les objectifs d'apprentissage du plan d'études.

politiques publiques (cf. art. 13.2 LEO : « *Le Conseil d'Etat rend compte régulièrement au Grand Conseil du fonctionnement du système scolaire.* »), il n'est rien dit concernant la mise en place d'outils censés évaluer la capacité des ECR à atteindre les objectifs qui leur sont assignés dans la LEO.

Ces épreuves sont pourtant le fruit d'un travail important effectué par les professionnels. Elles sont une occasion de multiplier les échanges d'expériences. Des collaborations entre enseignants de différents établissements se développent pour produire ces épreuves. A l'instar du concept « *Vision à 360°* », ces démarches sont de nature à renforcer le dialogue entre les différents acteurs du système et s'inscrivent dans un processus, à notre sens pertinent, de renforcement de l'autonomie et des responsabilités des établissements. Ainsi, au niveau cantonal, il nous semblerait intéressant de valoriser les ressources existantes (statistiques, URSP, retour du terrain, ...) pour dresser un **bilan complet** de ces épreuves, afin de démontrer véritablement en quoi les ECR permettent de « réguler l'action des acteurs concernés », ou pourquoi elles sont « un outil utile au pilotage du système » (cf. Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation mentionnée ci-dessus).

Au niveau des élèves, des préparations spécifiques sont mises en place en classe, ce qui leur permet de revoir certaines notions fondamentales et de renforcer l'acquisition de certaines connaissances et compétences. Les vacances scolaires sont parfois l'occasion pour certains de revoir leur programme de maths, de français ou d'allemand en s'appuyant sur les épreuves à blanc proposés sur les sites web. Certains élèves se voient prodigués des « cours de suivi », des « stages de révision » ou de véritables « camps de préparation », proposés par diverses entreprises, qui vont jusqu'à garantir « une brillante réussite des ECR »<sup>3</sup>. Certaines familles sont prêtes à déboursier des milliers de francs pour atteindre cet objectif. D'autres s'appuieront sur l'enseignement dispensé en classe, ou sur la passation " à blanc " d'une ou deux ECR. Les élèves ne bénéficient donc pas tous de la même préparation. Aussi, en regard des buts de l'école et singulièrement celui de « viser l'égalité des chances » (cf. art. 5.2 LEO), il serait cohérent qu'une analyse des conséquences de cette emphase sur les ECR soit questionnée.

Ces inégalités, tant dans la préparation que la passation des ECR, sont une réalité qui pose un problème supplémentaire lors des épreuves de huitième année, qui comptent pour 30% dans la moyenne des trois branches examinées. On peut en effet se demander si la pondération retenue n'est pas de nature à biaiser le regard que l'on porte sur ces épreuves, et partant, à nourrir une forme d'agitation et de stress inutiles. L'inscription de ce taux de 30% dans la loi a été voulue par une majorité du Parlement lors des débats sur la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)<sup>4</sup>. Elle pouvait se comprendre au moment de nouer un compromis pour sortir de la crise générée par la précédente réforme, EVM. Cependant, avec le recul et dans le contexte actuel, on peut penser, comme le suggérait alors le Conseil d'Etat, qu'il aurait été préférable d'inscrire cette pondération dans le Règlement d'application, pour offrir une plus grande souplesse dans sa fixation.

Dans tous les cas, la passation de ces épreuves de huitième année met une pression forte sur tous les acteurs du système scolaire (élèves, parents et enseignants), les tensions des uns alimentant celles des autres... En effet, alors qu'en théorie, ces épreuves ne devraient pas demander de travail de préparation spécifique, ces évaluations absorbent une énergie et un temps importants : d'une part, elles conditionnent l'enseignement en le centrant sur la préparation des ECR plutôt que sur la progression des apprentissages des élèves et la maîtrise des objectifs : bref, on « bachote ». D'autre part, ces tensions sont parfois amplifiées par des comportements ou des approches inadéquates de certains parents, qui ont des attentes exagérément fortes en termes de performance

<sup>3</sup> <https://www.vaudfamille.ch/N1012044/francais-cours-d-appuis-et-revisions-scolaires-ecr.html>

<sup>4</sup> L'amendement C. Chevalley avait été accepté par 57 voix contre 34 et 25 abstentions (31 mai 2011)

scolaire à court terme. Tout ceci plaide pour une sérieuse reconsidération de la place donnée aux ECR dans le processus d'orientation vers la VG ou la VP.

Dans sa réponse à l'interpellation « 18\_INT\_170 », le Conseil d'Etat rappelle que « *les ECR ne s'inscrivent nullement dans une logique de contrôle mais bien dans une logique d'amélioration continue de l'école* ». Elles ont du reste été conçues comme des jalons à certains moments clés de la scolarité : par exemple celles de 4<sup>ème</sup> pour s'assurer d'une maîtrise suffisante de la lecture avant d'aborder la suite de la scolarité, ou celles de 10<sup>ème</sup> pour enrichir l'information au moment où l'approche du monde professionnel doit être envisagée. Or les épreuves de fin de 4<sup>ème</sup> année par exemple, ne sont pas prises en considération dans la moyenne et n'ont donc qu'un statut indicatif, alors que les épreuves de 6<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> année valent une note significative. Le statut et la pondération de chacune de ces épreuves sont d'ailleurs répartis dans la loi, le règlement et le cadre général d'évaluation (CGE- plus de 50 pages !).

L'extrême sophistication de notre système d'évaluation, dont il serait intéressant de savoir s'il a un équivalent dans un autre canton, interpelle également. Surtout si en fin de compte, comme l'écrit le Conseil d'Etat, les résultats des élèves aux ECR ne font que : « *refléter de manière générale ceux qu'ils obtiennent dans les évaluations tout au long de l'année dans leur classe* ». En d'autres termes, les bons réussissent et les élèves moins performants échouent. Enfin, ces épreuves viennent s'ajouter aux épreuves internationales, comme PISA, et pourraient être complétées par des tests de référence prévus par l'accord intercantonal Harnos (article 8, alinéa 4), ou par des épreuves communes prévues par l'article 15 de la Convention scolaire romande, bien que la cheffe du département ait annoncé sa volonté de ne pas prévoir d'épreuve supplémentaire à ce stade. En bref : l'Ecole vaudoise, ses enseignant-e-s et ses élèves ont-ils besoin d'un tel arsenal pour atteindre les buts de la LEO, et ne serait-il pas temps d'y mettre bon ordre ?

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous souhaitons que le Conseil d'Etat fournisse un rapport qui renseigne le Grand Conseil sur les trois points développés ci-dessus, soit :

1. Un bilan qui démontre en quoi les ECR permettent de « *réguler l'action des acteurs concernés* », en quoi elles sont « *un outil utile au pilotage du système scolaire* », et qui explicite le rôle complémentaire des différentes ressources existantes (statistiques, directeurs d'établissement, enseignants, parents, élèves, enseignants spécialisés, psychologues, logopédistes, ...), en cohérence avec le concept 360° et l'autonomisation des établissements ;
2. Une analyse générale de la manière dont les élèves vivent ces épreuves cantonales de référence, notamment les éventuels effets sur leur santé et sur le but de l'égalité des chances inscrit dans la LEO ; et en particulier, une analyse du bien-fondé et des effets produits par la pondération de 30% inscrite à l'article 88, alinéa 2 de la LEO ; et, partant, envisager l'hypothèse qu'aurait une réduction de ce taux ;
3. Dans le cadre de l'évaluation de la LEO dont la cheffe du DFJC a dit qu'elle était en cours, prendre un peu de recul pour se demander si le système vaudois d'évaluation du travail des élèves ne mérite pas d'être allégé, simplifié. A tout le moins, on peut se demander si, à court terme, il n'est pas nécessaire que le Département ajuste l'élaboration et la communication autour des ECR « *pour qu'il n'y ait vraiment pas ou plus de raison d'en avoir peur* ».

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



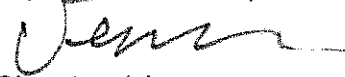
(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

VENIZELOS Vassilis

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

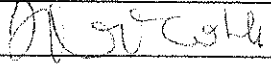
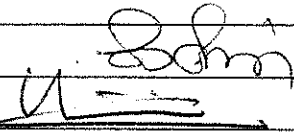


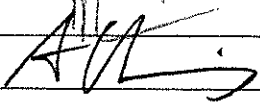
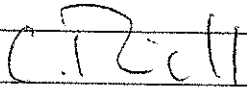
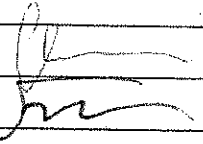
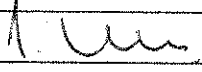
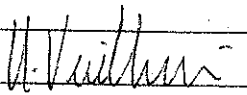

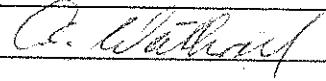
**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

VOS VENTURES  
"E.C.R.? Même pas peur"

### Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier <i>Epars</i>
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquož Séverine <i>Evéquož</i>
Balet Stéphane <i>Balet</i>	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé <i>Fuchs</i>
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegnny Laurence	Gaudard Guy <i>Gaudard</i>
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas <i>Croci</i>	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien <i>Buclin</i>	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine <i>Glauser</i>
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel <i>Develey</i>	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc 	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan 	Porchet Léonore 	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix 
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel 	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire 	van Singer Christian 
Melly Serge 	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe 
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Zwahlen Pierre 